ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question écrite n° 50414

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre delegue au logement sur l'unification des aides personnalisees au logement. Pour le calcul de l'aide attribuee, il est prevu de mettre en place un bareme tenant compte du revenu, de la composition familiale et du montant du loyer de chaque famille beneficiaire. Or certains menages ayant deux enfants et plus et disposant d'un revenu mensuel se situant dans une tranche de 10 000 francs a 15 000 francs ne pourront beneficier de cette aide. En consequence, il lui demande s'il compte completer ce dispositif par des mesures en faveur de cette categorie de familles.

Données clés

Auteur : M. Dupilet Dominique
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50414
Rubrique : Logement : aides et prets
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1750